

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

26 janvier 2024

BASELODE ENERGY CORP. (la « Société » ou « Baselode »)

PARTIE 1 : SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Titres placés :	5 538 462 unités accréditives de bienfaisance (les « unités accréditives »)
Description des titres placés :	Chaque unité accréditive sera composée d'une action ordinaire de la Société devant être émise à titre d'« action accréditive » au sens de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (chacune, une « action accréditive ») et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société (chacune, une « action visée par un bon de souscription ») au prix de 0,65 \$ CA en tout temps au plus tard à la date qui tombe 24 mois après la date de clôture (définie ci-après).
Prix d'offre unitaire :	0,65 \$ par unité accréditive
Placement minimum/maximum :	Maximum de 5 538 462 unités accréditives (3 600 000, 30 \$)
Modalités de paiement :	Traite bancaire ou chèque certifié à la clôture
Date clôture proposée :	Une ou plusieurs dates de clôture avant le 14 février 2024
Agent de placement :	Oui, Red Cloud Securities (l'« agent »).
La bourse et le système de cotation, le cas échéant, sur lesquels les titres sont inscrits à la cote, se négocient ou sont cotés :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V ») sous le symbole « FIND ».
Le cours de clôture des titres le jour de bourse précédant la date du document d'offre :	Le 24 janvier 2024, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX-V s'établissait à 0,52 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres. »**

PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Le texte qui suit résume brièvement l'activité qu'exerce ou que prévoit exercer l'émetteur.

La Société est une société d'exploration uranifère possédant des actifs d'exploration au Canada. Baséode contrôle la totalité d'environ 264 000 hectares de terrains à des fins d'exploration dans la région du bassin d'Athabasca, dans le nord de la Saskatchewan, au Canada. L'ensemble de terrains est exempt de contrats d'option et de redevances sous-jacentes.

La Société détient des participations dans quatre projets d'exploration dans la région d'Athabasca et dans un cinquième projet (Ag-Co) en Ontario.

1. Hook – Le projet Hook couvre 62 000 hectares. Le projet abrite la découverte d'uranium ACKIO. ACKIO se situe à 30 km au sud-est d'une infrastructure bien établie, y compris une route quatre saisons et une ligne électrique entre la mine McArthur River et l'usine d'uranium Key Lake, des coentreprises de Corporation Cameco (TSX : CCO) et d'Orano. ACKIO se situe à 70 km au nord-est de l'usine Key Lake. Les programmes d'exploration ont été menés au moyen d'hélicoptères afin de réduire les incidences environnementales causées par les activités au sol dans la zone du projet.

La minéralisation d'ACKIO commence à une faible profondeur de 28 m sous la surface, jusqu'à une profondeur d'environ 300 m, la majeure partie de la minéralisation se présentant dans les premiers 120 m. ACKIO s'étend sur plus de 375 m parallèlement à la direction, mesure plus de 150 m de large, est composée d'au moins 9 zones distinctes et demeure ouverte à l'ouest, au nord, au sud et le long de la discordance de grès d'Athabasca à l'est et au sud.

2. Shadow - Le projet Shadow couvre 40 000 hectares et se situe à 30 km au sud de la marge du bassin d'Athabasca, le long de la zone de cisaillement de Virgin River (« ZCVR »). La ZCVR est l'un des plus grands axes structuraux du nord de la Saskatchewan et abrite quatre gisements d'uranium. Les plans d'exploration à court terme comprennent un levé aéroporté magnétique et radiométrique sur 10 000 m. Les plans d'exploration à long terme comprennent du forage au diamant, des travaux de prospection et des activités de cartographie/d'échantillonnage. Depuis octobre 2020, la Société consulte les communautés autochtones locales afin de s'assurer que l'exploration puisse se dérouler d'une manière qui n'a pas d'incidence sur les droits ou les terres autochtones, et de s'assurer que celle-ci bénéficie aux communautés locales, maintenant et dans le futur.

3. Catharsis - Le projet Catharsis couvre 148 000 hectares (1 190 km²) et se situe à 60 km au sud de la marge du bassin d'Athabasca. Il est parallèle à la direction d'un axe géologique qui abrite plus de 2 milliards de livres d'oxyde d'uranium (U₃O₈). Le projet contient de nombreux indices de minerai d'uranium à haute teneur en surface. Les résultats du premier programme de forage indiquent la présence de zones structurales et d'altération prometteuses dans plusieurs trous de forage, les résultats sur le plan géochimique et sur celui des composés argileux et de l'irradiation du quartz étant caractéristiques des systèmes de fluide uranifère. Les plans d'exploration à court terme comprennent 1) un programme de forage au diamant sur 2 000 m qui devrait débuter à la mi-février et 2) un levé magnétique et radiométrique aéroporté à haute résolution avec un espacement des lignes de 50 m couvrant les indices de minerai d'uranium à haute teneur du côté est du projet. Aucune date de commencement n'a été fixée. Les plans d'exploration à long terme comprennent des forages au diamant, des travaux de prospection et des activités de cartographie/d'échantillonnage supplémentaires.

4. Bear - Le projet Bear couvre 13 000 hectares et se situe à 10 km au sud de la marge du bassin d'Athabasca. Le projet se trouve dans le même terrane géologique que le projet Catharsis. Les plans d'exploration à court terme comprennent 1) un programme de forage au diamant sur 1 500 m devant débuter en mai et 2) des levés gravimétriques et magnétotelluriques aéroportés sur l'ensemble du projet. Les plans d'exploration à long terme comprennent des forages au diamant, des travaux de prospection et des activités de cartographie/d'échantillonnage supplémentaires.

5. Mann - Les mines Mann (« **Mann** » ou les « **Mines** ») sont des actifs d'argent et de cobalt situés dans le canton de Milner, en Ontario, dans de la région Cobalt-Gowganda. Le projet comprend neuf anciens puits et une descenderie creusée jusqu'au niveau 210 pieds (64 m). Les Mines ont été en production à différents moments au cours du XX^e siècle et ont enregistré une production historique de plus de 330 000 onces d'argent avant 1987. Les Mines Mann couvrent 852,5 hectares dans 18 claims miniers contigus, à environ 80 km à l'ouest de Cobalt, en Ontario, dans le célèbre district argentifère de Timiskaming, et ont produit 570 000 000 d'onces d'argent et plus de 28 000 000 de livres de cobalt.

Événements récents

Le texte qui suit résume brièvement les principaux événements récents concernant ou touchant l'émetteur.

Tout au long de l'année 2023, Baselode a mené ses travaux d'exploration et d'évaluation en mettant principalement l'accent sur le projet ACKIO, où plus de 7 000 mètres de forage au diamant avaient été réalisés au moment où le programme a été achevé en août. Les résultats du dosage géochimique du programme de forage ont tous été communiqués publiquement.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois avant la date du présent document d'offre.

Les derniers états financiers de la Société contenaient une note concernant la continuité de l'exploitation. La direction est consciente, lorsqu'elle procède à son évaluation de la continuité de l'exploitation, des pertes récurrentes, des flux de trésorerie négatifs continus et de la dépendance continue à l'égard des activités de financement, qui sont susceptibles de jeter un doute sérieux sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La Société procède actuellement à l'exploration de ses terrains miniers et n'a pas encore déterminé si les terrains contiennent des réserves récupérables de manière rentable. Les activités d'exploration et d'exploitation minière comportent un degré élevé de risque et rien ne garantit que les programmes d'exploration de la Société se traduiront par des activités d'exploitation minière rentables. La pérennité de la Société dépend de la découverte de réserves et de ressources récupérables de manière rentable, de sa capacité à obtenir et à maintenir des titres de propriété et droits de propriété véritable sur ses terrains, de sa capacité à faire les paiements requis aux termes des contrats d'option relatifs aux terrains miniers et/ou de l'obtention de financement supplémentaire, lesquels facteurs sont tous incertains.

Le placement vise à permettre à la Société de continuer ses activités, dans le but de faire progresser ses activités d'exploration, et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'ajouter une note sur la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Nos objectifs commerciaux pour les 12 prochains mois sont d'examiner les résultats du programme de forage au diamant de 2023 et de poursuivre l'exploration sur nos terrains, y compris de réaliser des levés géophysiques aéroportés et des programmes de forage au diamant de suivi.

PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Fonds disponibles

Le produit net tiré du placement et les fonds qui nous seront disponibles après le présent placement sont les suivants :

	Montant (\$)
A. Montant à recueillir	3 600 000
B. Commissions de placement et frais ¹	216 000
C. Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs, etc.)	150 000
D. Produit net : D = A - (B+C)	3 234 000
E. Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	15 900 000
F. Sources de financement supplémentaires ²	1 316 000
G. Total des fonds disponibles : G = D+E+F	20 450 000

Note :

- (1) À la clôture, la Société versera à l'agent une commission correspondant à 6 % du produit brut du placement et lui attribuera des options d'achat d'actions ordinaires de la Société correspondant à 6 % des actions ordinaires émises dans le cadre du placement (les « **options de l'agent** »). Les options de l'agent pourront être exercées pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture à un prix de 0,45 \$ l'action ordinaire.
- (2) Parallèlement au présent placement, un financement par actions de 1 400 000 \$ qui n'est pas effectué sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, avec une commission de 6 %.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Nous emploierons les fonds disponibles de la manière suivante :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Montant
Dépenses d'exploration et d'évaluation	14 700 000 \$
Frais généraux et administratifs et fonds de roulement	5 750 000 \$
Total	20 450 000 \$

Nous avons l'intention d'employer le produit net pour les objectifs indiqués. Nous ne réaffecterons les fonds que pour des motifs commerciaux valables.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Il a été annoncé que le produit net du placement de mai-juin 2023 et celui du placement d'octobre ont été affectés au financement des frais d'exploration et de mise en valeur des projets Catharsis, Hook et Shadow et aux fins générales du fonds de roulement.

Emploi du produit	Montant déclaré	Emploi jusqu'à maintenant	Écart
Financement des frais d'exploration et de mise en valeur des projets Catharsis, Hook et Shadow et fins générales du fonds de roulement	14 635 769 \$ (100 % du produit net)	14 635 769 \$	néant

PARTIE 4 : FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

1. Le nom du courtier, de l'intermédiaire ou de l'autre personne;

Red Cloud Securities (l'« **agent** » ou « **Red Cloud** »)
2. Une description de chaque type de rémunération et le montant estimatif à payer dans chaque cas;

La Société versera à l'agent une commission en espèces correspondant à 6,0 % du produit brut obtenu, laquelle est estimée à 216 000 \$.

La Société émettra à l'agent des bons de souscription de la Société (les « bons de souscription du courtier »), pouvant être exercés pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture, permettant d'acquérir au total un nombre d'actions ordinaires de la Société correspondant à 6,0 % du nombre de titres placés vendus dans le cadre du placement, à un prix d'exercice de 0,45 \$. Le nombre de bons de souscription du courtier est estimé à 332 307 .
3. Si une commission est payée, le pourcentage du produit brut qu'elle représente, dans l'hypothèse tant d'un montant minimum que d'un montant maximum à recueillir;

6 % (216 000 \$)
4. Les modalités de tout bon de souscription du courtier ou de toute option de l'agent, notamment le nombre de titres visés par le bon de souscription ou l'option, le prix d'exercice et la date d'expiration;

332 307 bons de souscription du courtier à un prix d'exercice de 0,45 \$ expirant 24 mois après l'émission.
5. Si la rémunération doit être partiellement versée sous forme de titres, les modalités des titres, notamment le nombre, le type et, dans le cas d'options ou de bons de souscription, le prix d'exercice et la date d'expiration.

Voir le point n° 4 ci-dessus.

Red Cloud se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

Il n'y a aucune information connue à fournir en vertu du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5 : DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à Baselode l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Il est possible d'obtenir les documents d'information continue de l'émetteur à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse <https://baselode.com>.

PARTIE 7 : DATE ET ATTESTATION

Le 26 janvier 2024.

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 24 janvier 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

(Signed) James Sykes

James Sykes, chef de la direction

(Signed) Joel Friedman

Joel Friedman, chef des finances